

SPA

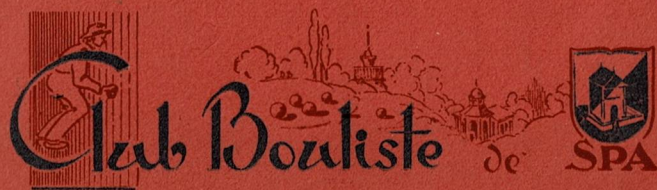
1959



Championnat
du Monde
de

Pétanque

organisé par le



et la Fédération Belge de Pétanque

Patronné par les journaux La Meuse-La Lanterne et Les Sports

• R I C A R D •

Monsieur,

Le Club Bouliste de Spa vous souhaite la bienvenue dans notre ville. Nous ferons notre possible pour rendre votre séjour agréable.

Tous les renseignements utiles au concours se trouvent dans ce programme, que Messieurs les annonceurs nous ont permis de réaliser, aussi nous vous recommandons toutes ces maisons.

La Squadra Bocciofila di Spa, vi augura la benvenuta nos foremo tutto èl nostro possibile per aider a passare un soggiorno gradevole nella nostra citta.

Tutti è rassegramenti per il concorso si trovano in questo programma.

Meneer,

Le Club Bouliste van Spa heet U welkom in onze stad. We zullen ons best doen om Uw verblijf aangenaam te maken.

Alle nodige inlichtingen vindt U op het programma. We bevelen U de firma's aan die op het programma staan.

Etablissements HUSTINX

20-24, RUE CHERI — LIEGE

Téléphone : 32.18.70 - 32.18.79

Tubes en acier

soudés et sans soudure

pour eau - gaz - vapeur

ACCESSOIRES de tuyauteries - ROBINETTERIE

T U Y A U T E R I E S suivant PLANS

La boule à jouer métallique

I d é a l e

2 Fabrications :

ACIER NICRO

ACIER INOX

93, RUE JEAN-JAURES, 93

RIVE-DE-GIER (Loire) — TEL. 75.04-57 — FRANCE

Horaires

Mercredi 9 Septembre

à 18 heures : Parc de Sept Heures
CONFÉRENCE DE PRESSE

Jeudi 10 Septembre

à 16 heures : Hôtel du Centre
TIRAGE AU SORT DES SÉRIES

Vendredi 11 Septembre

à partir de 10 h : **CONTROLE DES EQUIPES**
à l'Hôtel du Centre

à 16 heures : Réunion de Messieurs les Arbitres.

à 17 heures : Réception au Parc de Sept heures
des joueurs et délégués étrangers.

à 18 h. 30 : Réunion du bureau de la F.I.P.J.P.
à l'Hôtel de Ville

à 21 heures : Dîner offert par RICARD aux délégués
dans les Salons du Casino.

« ROYAL HOTEL »

(Bonds Hotel)

(A.D.A.C.)

Confort moderne — Spécialités belges et étrangères

Nederlands

Télévision

Deutsch

3, RUE DU MARCHE — SPA — TEL. 71282

Bar

« La Redoute »

RUE DU MARCHE

SPA

AGENCE DE VOYAGES

Georges NIZET - SPA

1, RUE ROYALE et 8, PLACE PIERRE-LE-GRAND

Téléphone : 71303 - 72222

Les grands voyages internationaux : AIR - FER - MER

Restaurant-Friture des Boulevards



Local du Haut Vinâve
BOULEVARD DES ANGLAIS

SPA

Samedi 12 Septembre

à 7 h. 30 : RÉUNION des EQUIPES sur le TERRAIN

à 8 heures : DÉBUT DE LA COMPÉTITION.

vers 15 h. : EXHIBITION DU JEU PROVENÇAL
au Stade du Parc de Sept Heures.

à 20 heures : à l'Hôtel de Ville
CONGRÈS EXTRAORDINAIRE de la
Fédération Belge de Pétanque en pré-
sence des délégués étrangers.

Dimanche 13 Septembre

à 8 heures : COMPÉTITION.

à 11 heures : Réception à l'Hôtel de Ville des délé-
gués et membres du Comité organisateur
par les Autorités Communales.

à 13 heures : PRÉSENTATION des EQUIPES FINALISTES

vers 15 h. : EXHIBITION DU JEU PROVENÇAL
au Stade du Parc de Sept Heures.

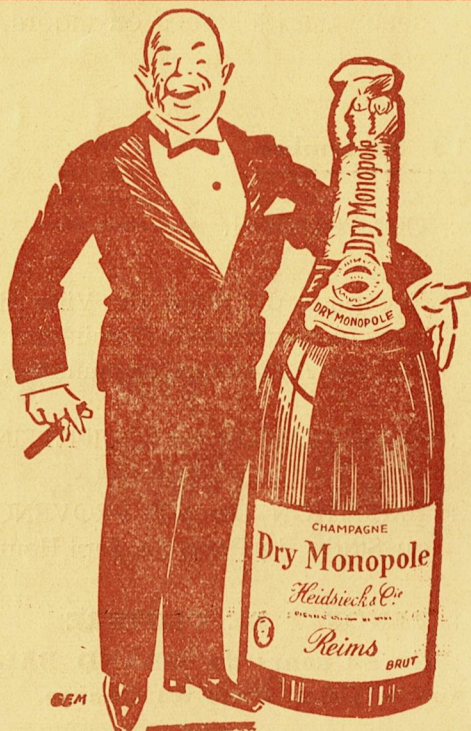
vers 21 h. : **BANQUET DE CLOTURE**

Remise des Prix au cours du GRAND BAL gratuit
dans le Salon Rose du Casino.

Le Robinet R O C

- ★ Robinet 1/4 de tour
- ★ Grand débit
- ★ Ouverture et fermeture très douce
- ★ Pas de coup de bélier
- ★ Durée d'emploi illimitée
- ★ Joint permettant son emploi à l'eau chaude et froide
- ★ Sa construction simple en permet le démontage rapide, à la portée de tous, pour le remplacement du joint
- ★ Non coulé, tourné de la barre massive, il est par conséquent inusable et offre toute garantie quant à son étanchéité et la plus grande résistance aux attaques du calcaire.
- ★ Uniquement vendu par les firmes les plus sérieuses et les plus réputées.

Vendu par : LES ETABLISSEMENTS S A N I M A
GROSSISTES EN APPAREILS SANITAIRES
24, RUE DES JARDINS HUY



Comité d'Organisation

Président : Maître Armand FASSIN, Président d'Honneur du Club Bouliste de Spa.

Président délégué : M. Louis DENIS.

Vice-Président : M. François DEJARDIN.

Commissions Techniques

Secrétaire général : M. Alphonse DELETTRE.

Matériel : M. Mathieu NIZET.

Logements-Hôtels : M. Louis DENIS.

Réceptions : M. Léon CECIUS.

Finances : M. Alphonse DELETTRE.

Presse : M. Georges BARZIN, Directeur de l'O.T.

Administrative :

MM. HAUGUSTAIN, Secrétaire adjoint de F.B.P.

Henri DELCOUR, membre du Comité du C.B. Spa.

Henri HANSEN, journaliste.

Pierre GOFFIN, secrétaire adjoint du C.B. Spa.

Alphonse DEFAYS, membre du Comité du C.B. Spa.

Jean MENTIOR, secrétaire général de la F.B.P.

Congrès : M. Jacques THIRION.

Contrôle :

MM. Victor SCHOLTES.

Jean SMEETS.

Arbitres :

MM. BOUSSORA, de la Fédération tunisienne.

Gildo BUZZI, de la Fédération suisse.

GEORGES, LINHOFF et RICHOIS

Margarinerie D'AIGREMONT

MARGARINE SALEE 3 étoiles

EXTRA « Le Cerf »

LES MEILLEURES

O. THIRY-MARQUET et fils s.p.r.l.

AWIRS 301 ENGIS

PENSION — RESTAURANT

Marie-José

Propriétaire : MOELANS-GROMMEN

PLACE DU MONUMENT, 6 — SPA — TEL. 722.84



Pension à partir de 150 frs

Vlaams — Cuisine soignée

Comité d'Honneur

MM. MEYERS, Ministre de la Santé Publique.

J. VAN DER SCHUEREN, Ministre des Affaires
Economiques.

V. BOIN, Président du Comité Olympique.

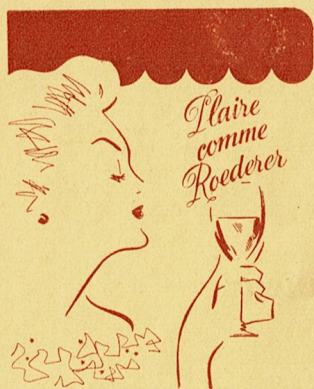
P. CLERDENT, Gouverneur de la Province.

J. DISCRY, Député-Bourgmestre de Spa.

ALTERIO, Président de la Fédération Internationale.

P. VAN DER ELST, Concessionnaire du Casino.

C. VAN LOO, Président de la F.B.P.



CHAMPAGNE

Louis Roederer

REIMS



Agents Généraux
pour la Belgique, le Grand Duché et le Congo Belge :
J. et P. MARTIN S.P.R.L.
84, RUE DE LA SOURCE - BRUXELLES
Téléphone : 38.28.66 (3 lignes)

AROME — SAVEUR — FINESSE
LES CAFES



TOUJOURS FRAICHEMENT TORREFIES
COURONNENT TOUS VOS REPAS !! ..

Coupes et Challenges

Institut National d'Education Physique et des Sports ;

M. Georges REGOUT, Président du Supporter's Club ;

Ville de Spa ; Royal Automobile Club de Spa ;

Ricard ; Cinzano ; Brasseries : Léopold, Lamot, Piedbœuf..;

Sabena ; Ostende-Douvres ;

Fédération Internationale ; Fédération Belge de Pétanque ;

*Journaux : Les Sports, La Meuse, La Vie Spadoise, Le
Jour ... ;*

Hôteliers etc...

The Secret is in the Blending

'BLACK & WHITE'

SCOTCH WHISKY

"BUCHANAN'S"



JAMES BUCHANAN & CO., LTD., GLASGOW, SCOTLAND

FONDERIES ET ATELIERS

DELREZ Frères

HERSTAL-BELGIQUE

Tél. 640825

Adr. télégr. Fondelrez Herstal

Raccords en fonte malléable

pour toutes tuyauteries de 1/8" à 4"

Toutes pièces en fonte malléable

Matériel de Chemin de fer

pour la signalisation, le chauffage et l'électrification

Championnat du Monde de Pétanque 1959

1. — Le championnat se jouera selon le règlement de la Fédération internationale de Pétanque et du Jeu Provençal.

2. — Les pistes seront délimitées de 4 m. sur 15 à 16 m. Le but ou la boule qui sortira de ces limites sera considéré comme perdu. S'il reste des boules dans les deux équipes lorsque le but est perdu, la mène est annulée et l'équipe qui avait lancé le but le relance. Si le but sort des limites et qu'il ne reste plus que des boules dans une seule équipe, cette équipe comptera autant de points qu'il lui restera de boules à jouer.

3. — Chaque équipe jouera autant de parties de 13 POINTS qu'il y aura d'équipes dans sa poule qualificative ; si le mauvais temps l'exigeait, le comité organisateur se réserve le droit de supprimer un ou deux matches.

4. — Chaque partie gagnée donne un point pour le classement général dans la poule qualificative.

5. — En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes au classement général de la poule, servira à départager :

- a) le plus petit nombre de points laisser faire ;
- b) le plus grand nombre de points faits ;
- c) partie de barrage entre les équipes ex-æquo.

Conserves de légumes

CULINA

*Fraîcheur, saveur, bas prix
en « CULINA » sont réunis.*



CONSERVES ALIMENTAIRES CULINA S.A.

THOREMBAIS lez PERWEZ



6. — POUR LE TITRE DE 1^{re} CATEGORIE
des poules spéciales seront créées avec les équipes nationales ; ces équipes joueront autant de parties qu'il y aura d'adversaires dans leur poule ; suivant le processus normal indiqué.

A la fin des épreuves de qualification, les 2 premières équipes classées de chaque poule disputeront le titre en élimination directe et ce par tirage au sort.

Les équipes restantes seront d'office TETES DE SERIES pour affronter les 1ers classés des autres poules comptant pour le titre de 2^{me} Catégorie.

POUR LE TITRE DE 2^{me} CATEGORIE
seront qualifiés les 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} de chaque poule et les têtes de séries citées ci-dessus.

POUR LE TITRE DE 3^{me} CATEGORIE
les 4^{mes} et 5^{mes} équipes classées.

POUR LE TITRE DE 4^{me} CATEGORIE
les 6^{mes} et 7^{mes} équipes classées.

POUR LE TITRE DE 5^{me} CATEGORIE
les 8^{mes} et 9^{mes} équipes classées.

Les autres équipes disputeront une CONSOLATION.
TOUTES les parties se font en 13 POINTS.

7. — A l'appel de leur numéro, les capitaines d'équipes se présenteront au secrétariat indiqué pour y retirer leur feuille de concours ; celle-ci portera les noms et numéros des deux adversaires, ainsi que le numéro du terrain où ces équipes devront obligatoirement jouer.

8. — Après chaque partie, le capitaine de l'équipe gagnante devra rapporter immédiatement la feuille de concours dûment remplie au secrétariat distributeur, sous peine de voir sa victoire annulée.

9. — Le diamètre des boules est fixé comme suit : de 70 mm. à 90 mm. ; poids maximum autorisé : 900 grammes.

Toute boule suspecte et reconnue truquée par la commission vaudra à son propriétaire l'expulsion immédiate du championnat, et une demande sera faite à sa Fédération pour une suspension définitive de toutes compétitions. De plus, toutes les parties gagnées par l'équipe de ce joueur seront annulées.

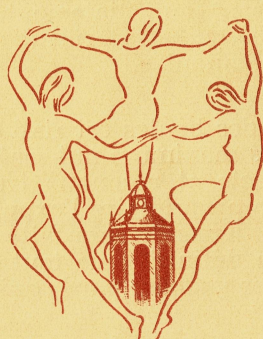
10. — En cas de contestation ou de litige sur le terrain, veuillez en avvertir immédiatement un arbitre officiel.



Pour tous renseignements :

Office du Tourisme

Téléphone 71700



11. — Toute mauvaise tenue sur le terrain est passible d'exclusion ; dans les cas graves, le jury d'honneur prendra les décisions qui s'imposent.

12. — Les triplettes doivent être composées de joueurs en règle de licence nationale. Une fois le concours commencé, la formation d'une triplette ne peut subir de modification, sauf sur avis favorable du jury.

13. — Un tableau d'affichage sera à la disposition des concurrents qui pourront voir les résultats au fur et à mesure des rentrées des feuilles de concours.

14. — *Les équipes participantes devront obligatoirement avoir le même équipement pour les trois joueurs de la triplette, c'est-à-dire chemises, blousons, etc ... Les joueurs ont l'obligation d'arborer leur macaron de participant sur le haut du bras gauche.*

Dès leur arrivée à Spa, les joueurs sont priés de se rendre avant tout au bureau central installé *Hôtel du Centre, place Maréchal Foch, téléphone 713.88 Spa*, où leur seront remis les billets de logement et les brassards, ainsi que les dernières instructions.

Le Bureau central sera fermé le vendredi 11 septembre à 23 heures ; après cette heure, aucune équipe retardataire ne sera acceptée au championnat.

15. — Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant à des joueurs ou à des invités.

De même, nous nous réservons le droit de trancher tous cas qui ne seraient pas prévus par ce règlement.

DUBON



Règlement officiel du Jeu de Pétanque

A. — GENERALITES

ART. 1. — Le *jeu de pétanque* se pratique en général par équipes de trois joueurs (triplettes) jouant chacun deux boules.

Il peut cependant se jouer :

- en tête à tête (1 joueur) : à 4 boules
- en doublettes (2 joueurs) : à 3 boules
- en triplettes (3 joueurs) : à 2 boules

ART. 2. — Les joueurs se serviront de *boules* métalliques ni plombées, ni truquées, ayant 7 cm. de diamètre au minimum, et moins de 9 cm. au maximum. Poids maximum de la boule : 900 grammes.

Chaque équipe devra s'assurer que tous les joueurs de l'équipe adverse sont bien munis de boules réglementaires.

Toute infraction constatée au cours de partie entraînerait la disqualification immédiate de l'équipe.

Les joueurs ne peuvent changer de boule dans le courant de la partie. Toutefois, une boule cassée pourra être remplacée après avis du jury.

Bar-Dancing

Le Barclay

Avenue Reine Astrid

en face de terrains

ART. 3. — Le *but* est en bois, d'un diamètre minimum de 25 mm., maximum de 35 mm. Le but ne pourra être changé dans le courant de la partie. Toutefois, le but cassé pourra être remplacé après avis du jury.

ART. 4. — Les parties se jouent en 13 points.

ART. 5. — Au début de chaque partie, les joueurs se rendront sur le *terrain* limité qui leur sera affecté.

ART. 6. — L'équipe qui doit lancer le but sera tirée au sort. N'importe quel joueur de l'équipe lançant le but choisira le point de départ.

En cours de partie, au début de la mène, le but sera lancé par l'équipe qui a marqué le dernier point.

En terrain limité : du côté opposé d'où il a été lancé à la mène précédente, même si elle a été annulée.

ART. 7. — Le joueur lançant le but trace sur le sol un cercle suffisamment grand pour que les pieds puissent s'y poser et entrer (35 à 50 cm. de diamètre).

Les pieds doivent être sur le même alignement, perpendiculaires au but. Ils ne peuvent abandonner cette position que lorsque la boule aura touché le sol. Toutefois pour les invalides, une tolérance est accordée, mais ils doivent avoir au moins un pied dans le cercle.

Un cercle métallique de même dimension pourra être utilisé.

ART. 8. — Lorsque le but a été lancé, aucun *obstacle*, serait-ce la moindre pierre, ne peut être enlevé, déplacé ou écrasé depuis le cercle jusqu'au but. Seul le joueur devant opérer est autorisé à « tâter » sa donnée, mais en respectant les principes ci-dessus. Pour non observation de ce qui précède, les sanctions suivantes seront appliquées :

1. avertissement ;
2. annulation de la boule ;
3. disqualification de l'équipe fautive ;
4. si accord entre les deux équipes, disqualification des deux équipes.

B. — JEU — 1. — Le But

ART. 9. — Le but sera lancé à une distance de 6 m. min. et 10 m. max., distance mesurée entre le bord le plus rapproché du cercle et le but. Il devra être éloigné de 50 cm. de tout obstacle. Si le lancer est réglementaire, en aucun cas, le but ne pourra être déplacé ou relancé.

Si après trois jets consécutifs par la même équipe, le but n'a pas été lancé dans les limites prescrites, il sera remis à l'équipe adverse qui le lancera dans les mêmes conditions. Si le but lancé est arrêté par l'un des joueurs, il sera relancé et ce jet ne compte pas pour les trois jets consécutifs autorisés.

S'il est arrêté par un spectateur, il conservera sa position s'il se trouve dans les limites réglementaires. Sinon, il sera relancé. Si après que le joueur a lancé le but et joué sa première boule, l'adversaire fait connaître que le but est perdu, celui-ci doit, après vérification, être relancé dans les limites prescrites. Mais si l'adversaire a lancé une boule, le but est considéré comme bon et le coup est accepté.

ART. 10. — *Le but sera considéré comme perdu :*

- 1) Quand il a été lancé hors des limites du terrain désigné ou dans un terrain affecté à d'autres équipes.
- 2) Quand il est caché ou masqué à la vue par un obstacle quelconque autre qu'une boule (pierre, racine, herbe...).
- 3) Quand de l'intérieur du cercle, on ne l'aperçoit pas sans se pencher ni à droite, ni à gauche.
- 4) Si les limites sont définies par une corde ou tracées sur le sol, le but est considéré comme perdu si la plus grande partie dépasse l'axe de la limite de jeu.
- 5) S'il revient dans le cercle.

ART. 11. — *Lorsqu'au cours d'une mène, le but est perdu (art. 10), deux cas peuvent se présenter :*

- 1) ou bien il reste des boules à jouer à chaque équipe, alors le coup est nul et à refaire ;
- 2) ou bien il ne reste des boules à jouer qu'à une seule équipe
 - a) si le but est sorti des limites de jeu ou a heurté une paroi ou une bordure de fond, l'équipe marque autant de points qu'elle a de boules en main ;
 - b) s'il est perdu sur le terrain de jeu (soit masqué, soit enterré et dans ce cas, il doit être remis en évidence), les points comptent et la partie continue.

ART. 12. — Si en tirant, le but est cassé en deux ou plusieurs morceaux, c'est le plus gros morceau qui compte.

ART. 13. —

- 1) Si le but tiré et frappé est arrêté par un spectateur, il conserve sa position.
- 2) S'il est arrêté par un co-équipier du tireur, il sera remis à sa place primitive ou maintenu à l'endroit où il se trouve immobilisé au gré de l'équipe adverse.
- 3) Si le but est arrêté par un joueur de l'équipe adverse, deux cas peuvent se présenter :
 - a) ou bien l'équipe adverse n'a plus de boules ; toutes les boules restant en main comptent pour des points ;

LA VIE SPADOISE

LE JOURNAL DES SPADOIS

(abonnements : 75 frs, 1 an - 60 frs, 9 mois -
40 frs, 6 mois - 20 frs, 3 mois - c.c.p. 31.20.23)

est en vente chez

Mademoiselle LEGRAND

PLACE PIERRE LE GRAND

Madame WILKIN

PLACE VERTE

b) ou bien l'équipe adverse a encore des boules ; le joueur lésé pourra placé le but où il voudra, mais toujours visible du cercle dans les limites du terrain de jeu au-delà du point où il a été arrêté, sur le prolongement d'une ligne qui irait de la position initiale du but à l'endroit où il a été arrêté.

ART. 14. — *Si le but arrêté depuis un instant venait à se déplacer sans qu'aucune cause apparente l'ait mis en mouvement, il sera remis à sa première place. C'est l'intérêt des joueurs de marquer le but.*

II. — Boules.

ART. 15. — *Le lancer de la première boule sera tiré au sort en même temps que le lancer du but.*

A chaque mène, l'équipe qui a marqué le dernier point lance la première boule.

Si l'équipe perd le lancer du but après trois jets consécutifs annulés, elle conserve cependant l'avantage du lancer de la première boule.

En cours de partie, l'équipe adverse doit jouer ses boules jusqu'à ce qu'elle ait repris le point à l'adversaire.

Lorsque deux boules touchent le but ou en sont également éloignées, c'est au dernier joueur à lancer une nouvelle boule puis à l'adversaire, et ainsi de suite alternativement jusqu'à ce que le point soit gagné d'un côté ou de l'autre.

De même, en début de mène, si le joueur perd sa première boule, ce sera à l'adversaire de jouer et ainsi de suite alternativement jusqu'à ce qu'une boule soit valable.

ART. 16. — *Toute boule lancée ne peut sous aucun prétexte être rejouée.*

Néanmoins, on devra rejouer celles qui seraient arrêtées dans leur course par une boule pointée ou tirée d'une partie voisine.

ART. 17. — *Nul ne peut par essai lancer sa boule dans le jeu.*

ART. 18. — *Une boule sera considérée comme perdue :*

- 1) si elle sort des limites de jeu ;
- 2) si elle touche une bordure ou une paroi de fond ;
- 3) si sa plus grande partie dépasse l'axe de la limite de jeu constitué par une corde ou tracé sur le sol ;
- 4) si elle revient dans le cercle ;
- 5) si elle est arrêtée par un partenaire du joueur.

●
R
I
C
A
R
D
●

ART. 19. — Le joueur qui par erreur joue avec une boule de l'adversaire recevra, la première fois, un avertissement, et le coup reste valable. Il mettra sa propre boule à la place de celle qu'il avait jouée par erreur. S'il récidive, sa boule sera annulée et tout ce qu'il aura déplacé reprend sa position.

ART. 20. — *Pendant que le joueur lance sa boule, LE PLUS GRAND SILENCE DOIT REGNER PARMIS LES SPECTATEURS. LES ADVERSAIRES NE DOIVENT NI MARCHER, NI GESTICULER. NI RIEN FAIRE QUI PUISSE DERANGER LE JOUEUR.* Seuls les partenaires du joueur pourront se tenir, pour montrer la donnée, entre le but et le point de départ. Les adversaires devront se tenir près du but, soit en arrière du joueur, à une distance d'au moins deux mètres.

ART. 21. — Si au cours d'une mène, une boule tirée et frappée venait à être cassée en deux ou plusieurs morceaux, le plus gros de ces morceaux seul compte pour la marque, et dans le cas où les deux équipes ont encore des boules à jouer, celui-ci sera immédiatement remplacé par une boule intacte.

ART. 22. —

- 1) *Toute boule arrêtée par un spectateur conserve sa position.*
- 2) *Toute boule arrêtée par un joueur de l'équipe à laquelle elle appartient est nulle.*
- 3) *Toute boule arrêtée par un joueur de l'équipe adverse sera au gré du pointeur soit rejouée, soit laissée à son point d'arrêt.*

ART. 23. — *Si une boule arrêtée depuis un instant venait à se déplacer sans qu'aucune cause apparente l'ait mise en mouvement, elle sera remise à sa première place. C'est de l'intérêt des joueurs de marquer les boules.*

ART. 24. — *Toute boule lancée contrairement au règlement demeure nulle et tout ce qu'elle a déplacé dans son parcours doit reprendre sa position.*

ART. 25. — Il est interdit de mouiller intentionnellement les boules.



FRUITS — LEGUMES

Maison LOO

RUE SANDBERG — SPA

— On porte à domicile —

DANSEZ SANS TREVE
EN SON AMBIANCE DE REVE

Un soir dont on se souviendra...

un soir à l'HESPERIA

★ — DANCING — ★

RUE DELHASSE, 29 SPA Téléphone 71.838

III. — Attribution du Point.

ART. 26. — *Par son lancer de boule, le joueur et solidai-
rement son équipe reconnaissent la validité du but ou l'at-
tribution du point à l'adversaire si celui-ci a encore des
boules en main.*

Aucune réclamation ne pourra être admise par la suite
à ce sujet.

ART. 27. — Dans la mesure des points, on peut enlever
momentanément un *obstacle* obstruant le passage du but à
la boule ; si cet obstacle ne peut être enlevé, il y a toujours
possibilité de mesurer la ligne droite avec un compas.

ART. 28. — C'est le joueur qui a joué le *dernier* qui doit
mesurer le point pour savoir à qui il appartient ; il peut
aussi faire mesurer par un joueur de son équipe. Les ad-
versaires ont le droit de mesurer après lui. S'il y a doute,
un arbitre est appelé et se prononce en dernier ressort, di-
sant sa première décision. La décision sera irrévocable et
sans appel.

ART. 29. — Le point est perdu pour le joueur qui, en me-
surant, *déplace le but ou l'une des boules*, au préjudice de
son adversaire. Si un arbitre, en mesurant le point, remue
le but ou une boule, on admettra que les boules sont à éga-
le distance du but, et c'est le dernier joueur qui devra
jouer à nouveau suivant l'art. 15.

ART. 30. — Tout objet qui, sans toucher le sol, est *adhé-
rant à la boule ou au but*, compte pour la mesure.

ART. 31. — *Toute réclamation* doit être faite sur chaque
coup. Aucune réclamation sur un coup ne sera admise après
que le coup suivant aura commencé. Les joueurs auront la
responsabilité de la surveillance du camp adverse.

IV. — Equipes absentes ou incomplètes.

ART. 32. — Les joueurs doivent être présents à l'appel de
leur nom pour chaque tirage au sort les concernant.

*Les équipes qui ne sont pas sur le terrain de jeu une de-
mi-heure après l'appel* seront déclarées perdantes. Le score
de forfait leur sera attribué (13-0).

ART. 33. — L'article précédent s'applique également aux
équipes incomplètes, mais celles-ci auront la faculté de
jouer sans attendre le partenaire manquant avec deux bou-
les par joueur.

Biekens

fabrique pour vous

6 sortes de C A K E S

6 sortes de P O T A G E S

8 sortes de G A U F R E S

10 sortes de P A I N d'É P I C E

16 sortes de S P E C U L O O S

80 sortes de B I S C U I T S ainsi

que du MIEL, du CHOCO et de la CONFITURE

BIEKENS, synonyme de qualité.

Appréciés de tous

Chauffe-bains

et

Chauffe-eau

BULEX

au gaz de ville

et au

gaz en bombonne



Agents Généraux :

Etablissements généraux Charles VAN PETEGHEM S.A.
35, BOULEVARD LEOPOLD II — BRUXELLES

Téléphone : 25.78.72 - 26.19.60

Une fois la mène commencée, si le joueur absent se présente, il ne sera admis dans la partie qu'à la mène suivante.

V. — Décisions du Jury

ART. 34. — En cas de pluie ou de force majeure qui obligerait à suspendre les parties avant la fin du coup, les boules seraient enlevées et le coup annulé après décision du jury.

ART. 35. — Au cas où des parties dureraient encore après l'annonce du début des parties suivantes, le jury pourra prendre toutes décisions qu'il jugera utiles à la bonne marche du concours. Tout joueur ne pourra s'absenter de la partie sans en référer à un arbitre.

ART. 36. — Toute entente au partage des prix entraînerait l'exclusion immédiate des équipes en cause.

ART. 37. — Tout cas non prévu par le présent règlement sera soumis à l'examen des arbitres ou jury.

Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel.

ART. 38. — Toutes incorrections ou violences commises par un joueur envers l'arbitre, un spectateur ou un autre joueur, entraîneront pour lui-même et pour son équipe, de sévères pénalités qui seront fixées par le jury.

« Ça donne séb, la pétanque ! alors, un "Cinzano Blanc" bien frais ! »



Ce modèle réduit de carte sera en possession de chaque équipe, elle pourra être exigée à tout moment par les arbitres et les officiels organisateurs du Championnat.

**Championnat du Monde de Pétanque
SPA 1959**

POULE N°

Equipe

Club de

N° Licence :

M

M

M.M.

Capitaine :

**Cette carte doit être en possession
du Capitaine**

Extrait du règlement :

- Toute boule reconnue truquée entraîne la disqualification du joueur et la perte des points obtenus par son équipe.
- L'horaire doit être respecté.

**Restaurant-Friture
des Boulevards**



Local du Haut Vinâve

BOULEVARD DES ANGLAIS

SPA

POPULA

la grande marque de boules

patronne la tombola du championnat

BOUCHERIE — CHARCUTERIE

J. Gaspar-Gernay

80, PLACE VERTE — SPA — TEL. 71.121

Bœuf - Veau - Porc - Mouton

Viandes fraîches de 1er choix

On porte à domicile

RENDEZ-VOUS AU

Bal de la Pétanque

AU SALON ROSE DU CASINO DE SPA

Dimanche 13 Septembre, à 21 h.

QUI SERA ANIME PAR

Charles CRÉMERS et son orchestre

avec la chanteuse **Ariane ESTER**
de l'Ancienne Belgique et de la Radiotélévision

le chanteur **Antonio SOFIA**
1er Grand Prix de la Chanson Française

Le meilleur TROMPETTE Liégeois

Emile THYS

SPA VITA

Tonifiant à l'EAU DE SPA



HOTEL RESTAURANT

" Etoile d'Italie "

RUE ALBIN BODY

S P A

Télévision

Le Pitchoun

Spa - 18, Rue Albin Body - Spa

TELEPHONE 710.28

Café

Restaurant

Restaurant ouvert après le spectacle

Hôtel du Centre

Avenue Reine Astrid

SDA

Réserve par sympathie
à la firme

Le Printanier

MACARONI
CUIT EN
5 MINUTES
EXPRESS ANCO



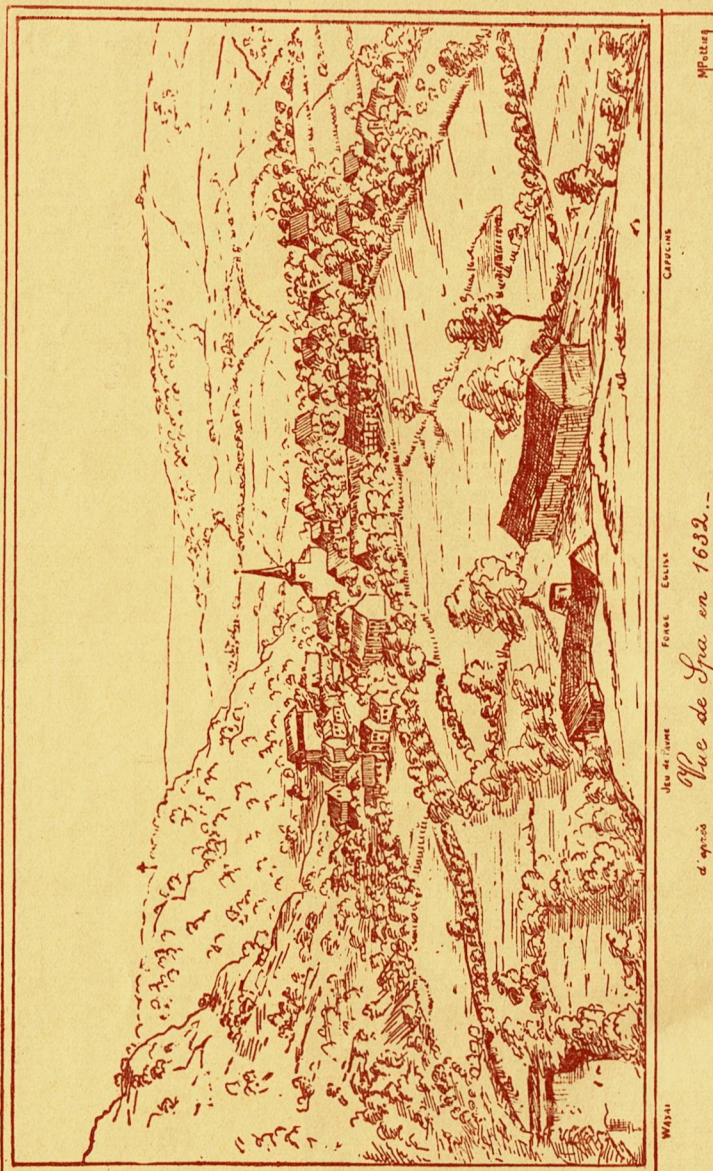
Amateurs de chiffres, ceci est pour vous

Superficie des terrains : 15.000 m².

Nombre de résultats à comptabiliser : 6.444.

Plus de 400.000 boules jouées ; 7.200 m. de lignes dé-
partageront les 168 terrains ; les joueurs parcourront plus
de 6.000 km. dans l'ensemble des parties.

L'amplification demandera 25 diffuseurs, 4 micros, 25
km. de câbles conducteurs, 6 lignes téléphoniques, 60 ton-
nes de sable, des tribunes pour plus de 2.000 spectateurs,
600 drapeaux de toutes les nations participantes, 14 com-
missions techniques groupant 127 personnes dirigeront et
réglementeront, 3 semaines de préparation des terrains par
des équipes spécialisées. Buvette où les prix seront à la por-
tée de toutes les bourses ; 200 m. de tissu et 250 m. de cor-
don serviront à la confection des brassards des joueurs. Ce-
ci ne peut encore que vous donner une petite idée de ce qu'il
vous attend à Spa les 10, 11, 12 et 13 septembre.



MP-1214

CAPRIN

Fosse - Eau

Jeu de l'Écluse

Vue de Spa en 1632...

W&A

SCAPI

VILVORDE

ROBINETTERIE

POUR USAGES INDUSTRIELS ET SANITAIRES

DISTRIBUTEURS

ESSENCE HUILES MAZOUT

Téléphone : 51.25.45 (5 lignes)

SKI
leur
plaît !



un fromage savoureux
et «qui fait manger».



SKI est Exquis et met les enfants
de bonne humeur

Crème de gruyère

SKI



Le seul fromage
qui donne droit
au timbre Tintin

C'est un fromage



REMERCIEMENTS

Il est très difficile de n'oublier personne aussi à l'avance nous nous excusons auprès de certaines que nous pourrions avoir pu oublier.

Nous devons remercier :

l'Institut National d'Education Physique et des Sports ;
la Fédération Internationale et la Fédération Belge, d'avoir autorisé à Spa, le Championnat ;

Nos remerciements également

à la Ville de Spa ;
à sa Commission des Fêtes ;
et à son Office du Tourisme ;
aux services communaux et aux services d'ordre de la police locale ;
au Casino qui nous fera terminer en beauté la soirée du Dimanche 13 ;
à nos firmes commerciales : Ricard, Dubonnet, Cinzano, Brasserie Léopold et Spa Monopole ;
aux Journaux . La Meuse, La Lanterne, La Gazette d'Anvers, Het Laast Nieuws, Les Sports, le Provençal, etc... pour leur publicité ;
à nos amis des Télévisions Belge et Française, notamment Roger Gouderg, et Walther Fostier, de la radio nationale ;
aux Associations des Hôteliers, des Commerçants, l'Automobile Club de Spa.

A tous, nous disons merci, et nous espérons que vous ne regretterez pas la confiance que vous avez placée en nous.

Le Comité organisateur.

Le Championnat est organisé
sous le patronage du journal

La Meuse

Le Championnat est organisé
sous le patronage du journal

Les Sports

IMP. J. SPATIER